## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

## Délibération n°2023-118 du 10 octobre 2023 Portant sur un fonds de concours attribué dans le cadre de la politique locale du commerce à la commune de Peyrat-la-Nonière

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41 Votants : 49 POUR : 49 Pouvoirs : 8 Abstention : 0 CONTRE : 0

Excusés: 3 Absents: 10 Exprimés: 49

**Présents**: MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs**: SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés: JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents: SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX,

WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur: Alain GRASS, Vice-président

Suite à la délibération n°2018-232 du 19 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et la délibération n° 2019-151 du 9 octobre 2019 portant délibération cadre concernant les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce, la commune de Peyrat la Nonière a sollicité l'octroi d'un fonds de concours pour le renouvellement de la vitrine réfrigérée de la boucherie.

La commission « économie » a donné un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet le 13 septembre 2023.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune. Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses et des recettes validés par la Trésorerie.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Vitrine réfrigérée	14 948,15€	REGION (35%)	5 231,85€
		Fonds de concours CCMCA (6,50 %)	971,63€
		Commune (58.50%)	8 744, 67€
TOTAL HT	14 948,15€	TOTAL HT Accusé d	e réception en pr4e948,15€

Date de télétransmission : 17/10/2023

Date de réception préfecture : 17/10/2023

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le fonds de concours présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023 Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président, **Gérard GUYONNET** 

Rue de l'Etang 23700 AUZANCES Tél. 05 55 67 04 99 Fax 05 55 83 01 61 Le Secrétaire de séance, Pierre DESARMENIEN

> Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20231010-2023-118-DE Date de télétransmission : 17/10/2023 Date de réception préfecture : 17/10/2023